

Réponse à une consultation 15.05.2014

Conférence-audition pour la modification de l'ordonnance sur l'énergie

Les coûts supplémentaires annuels supportés par les consommateurs d'électricité dépassent les 300 millions de francs. Dans ces conditions, la présente audition ne peut pas être satisfaisante. D'une part, le délai imparti pour prendre position est trop bref et, d'autre part, les documents sont incomplets. economiesuisse craint le versement de rétributions uniques excessives pour les petites centrales électriques et demande une hausse moins forte des prix de l'électricité.